

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 306 /PR/SGG

portant nomination du Président du Conseil
Economique et Social

--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
Référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 35/PR du 8 novembre 1967, portant institu-
tion, composition, organisation et fonctionnement du Conseil
Economique et Social ;
- VU le Décret n° 265/PR/SGG du 30 août 1968, portant nomination
des membres du Conseil Economique et Social ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Mr CONGACOU Tahirou est nommé Président du Conseil Economique
et Social.

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin
sera ./-

Fait à COTONOU, le 10 Octobre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - Ministères 10 -
CS 6 - CES 4 - IAA 1 - DAI 2 -
Préfets 6 - Chamb.Com 2 - DGAJL 2 -
Direct.Stat. 2 - Gde Chanc. 1 -
Cir.Urb. 5 - SGPR 1 - Trésor 4 -
DB-CF-DC-DI-Solde 5 - DCCT 1 -
SGG 10 - IORD 1 - DM 1